

COMMUNIQUE DE PRESSE

12 septembre 2016

L'A.N.O.D.E. demande une mise en œuvre rapide de la réforme du stockage de gaz naturel

L'ordonnance relative à la réforme du stockage du gaz annoncée par les pouvoirs publics pour l'hiver 2017-2018 n'a pas été publiée à l'issue du délai fixé par la loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte. Cette situation crée une nouvelle incertitude réglementaire néfaste pour le bon fonctionnement du marché de l'énergie.

L'A.N.O.D.E. demande donc à la Ministre de l'Environnement, de l'Energie, et de la Mer la mise en œuvre, par voie législative, de la réforme du stockage en France dans les délais initialement prévus, à savoir pour l'hiver 2017-2018.

A propos de l'A.N.O.D.E

Créée en 2006, l'Association Nationale des Opérateurs Détaillants en Energie (A.N.O.D.E) rassemble les entreprises désireuses de promouvoir l'émergence d'un véritable marché concurrentiel de l'énergie (gaz et électricité) en France, afin de permettre à tous les consommateurs de choisir librement leur fournisseur et l'offre la plus adaptée à leur besoin.

Aujourd'hui l'A.N.O.D.E rassemble les fournisseurs de 96% des clients ayant choisi de quitter le fournisseur historique en électricité et 91% en gaz.

Les membres de l'A.N.O.D.E sont : Direct Energie, ENI gas and power France, Gaz Européen, Lampiris, Planète Oui et SAVE

CONTACT PRESSE

Tél : 01 42 27 53 37

contact@anode-asso.org

Site internet : www.anode-asso.org